

RÈGLEMENT DU PRIX
« Hautes-Pyrénées, tout en auteurs »
2025-2026

**HAUTES-PYRÉNÉES
TOUT EN
AUTEURS**

**18^e ÉDITION
DU
PRIX
ADOS
20
26**

**12 ROMANS
3 PRIMÉS**

**LIMITE DE VOTE :
10 AVRIL 2026**

hapybiblio
Médiathèque Départementale
des Hautes-Pyrénées

**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**HAUTES-
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT

hapybiblio.fr - #toutenauteurs

Préambule

L'objectif du prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** est de favoriser le développement de la lecture chez les adolescents et de le soutenir par la rencontre avec les auteurs sélectionnés. Ce prix littéraire contribue également au partenariat ainsi qu'à la valorisation de l'action des professionnels du livre sur le plan départemental.

Article 1 - Objet

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées organise pour l'année 2025/2026 le dix-huitième prix « **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** » en partenariat avec les bibliothèques, les établissements scolaires, les structures qui accueillent des adolescents et les librairies du département.

Le prix peut également être ouvert aux établissements scolaires situés hors département.

Dans ce cas précis, l'établissement concerné doit obligatoirement :

- établir un partenariat avec un établissement haut-pyrénéen (école, collège, lycée ou bibliothèque) qui accueillera la rencontre
- assurer le transport des élèves jusqu'au lieu de la rencontre

Article 2 - Sélection

Une sélection de 12 titres (4 titres dans chaque série) a été établie par des professionnels du livre à partir de leurs lectures de romans de littérature jeunesse.

La sélection tient compte de la qualité littéraire des œuvres, de leur originalité, de la diversité des thèmes abordés, de l'accessibilité pour les jeunes lecteurs, de l'année d'édition et de la langue d'origine des auteurs (auteurs francophones).

Les titres sélectionnés pour la 18^e édition du prix littéraire « **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** » sont :

Série 1				
Titre	Série	Auteur.ice	Maison d'édition	Année édition
Soie : les orphelins d'Argentan		Alice Brière-Haquet	Rouergue	2024
L'enlèvement de Donald Trump		Nicolas Keszei	Mijade	2024
La légende fabuleuse et extrêmement sérieuse de Bertil Dragon		Aurélie Magnin	Alice Jeunesse	2024
La tête dans le guidon		Pascal Ruter	Didier Jeunesse	2024

Série 2				
Titre	Série	Auteur.ice	Maison d'édition	Année édition
La pierre des miracles	Ono Volume 1	Hélène Cica	Flammarion Jeunesse	2024
L'énigme du rubis : une enquête de Prosperine Cerisier		Jennifer Dalrymple	Scrineo	2024
Liberté, égalité, toilettes sèches		Anne Langlois	Nathan	2024
Nour et Balthazar		Frédéric Sounac	La joie de lire	2024

Série 3				
Titre	Série	Auteur.ice	Maison d'édition	Année édition
Se perdre à l'orée des songes		Tess Corsac	Gulf Stream	2024
Vindicte		Gildas Guyot	Editions In8	2024
Le soleil se lèvera demain		Aurélie Massé	Slalom	2024
Les mille vies d'Ismaël et quelques saveurs de plus		Raphaëlle Calande	Sarbacane	2024

Ces titres sont disponibles dans les bibliothèques, librairies, CDI ayant signés ce règlement.

Certains titres sont également disponibles :

- en version numérique sur mamediathequenumerique65.fr, pour les lecteurs inscrits dans une bibliothèque des Hautes-Pyrénées.
- en version sonore sur la plateforme EOLE accessible aux lecteurs en situation de handicap (cécité, malvoyance, trouble du langage ou tout autre handicap empêchant l'accès normal à la lecture).

Article 3 - Participation

Les adolescents désirant participer au prix Hautes-Pyrénées, tout en auteurs s'engagent à lire plusieurs livres en compétition.

Le lecteur a la possibilité de voter dans 1, 2 ou 3 séries selon ses lectures, mais ne peut voter qu'une seule fois dans la même série.

Le vote peut se faire grâce à l'utilisation d'un bulletin papier ou via la plateforme en ligne disponible sur hapybiblio.fr avant le **10 avril 2026**.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespirenees.fr

Article 4 - Communication

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées fait parvenir des affiches, des bulletins de vote, des marque-pages et des étiquettes à la demande à tous les établissements partenaires. Ce matériel est conçu pour promouvoir le prix "**Hautes-Pyrénées, Tout en Auteurs**" et encourager la participation des jeunes lecteurs.

Tout au long de l'année, les partenaires peuvent se réapprovisionner auprès de la Médiathèque départementale.

Article 5 – Engagement des établissements

Toutes ces structures s'engagent à mettre à disposition des adolescents les douze titres en compétition ainsi que le présent règlement.

Article 6 – Créations personnelles

Les adolescents peuvent joindre au bulletin toute production personnelle qu'il s'agisse d'un écrit (texte, poème...), d'une création artistique (dessin, maquette...), d'une création numérique (booktrailer, dessin digital...). Certaines seront récompensées pour leur qualité et/ou leur originalité lors d'un vote de l'équipe de la Médiathèque départementale.

Les créations seront, dans la mesure du possible, mises en valeur lors de la remise des prix. Les participants pourront récupérer leurs créations à l'issue de la cérémonie de remise des prix ou en se rendant à la Médiathèque départementale après la semaine de rencontres.

La Médiathèque départementale ne sera pas tenue pour responsable de la perte ou de la dégradation totale ou partielle des créations personnelles.

Article 7 – Remise des prix

Les prix seront officiellement remis aux 3 auteurs élus par les adolescents en **mai 2026**. Les lauréats recevront une récompense offerte par le Département des Hautes-Pyrénées.

Le prix « **Hautes-Pyrénées, Tout en auteurs** » récompense les 3 romans (1 dans chaque série) qui ont été plébiscités par les jeunes lecteurs.

Article 8 – Rencontres d'auteurs

Tous les auteurs des romans sélectionnés sont invités à venir à la rencontre de leurs lecteurs dans des bibliothèques, établissements et librairies du département durant la semaine du **18 au 22 mai 2026**.

Ces dates peuvent varier selon les obligations personnelles et/ou professionnelles des auteurs.

Selon les disponibilités et les souhaits des auteurs les rencontres pourront aussi avoir lieu sous forme dématérialisée (e-rencontres). Ces rencontres en ligne se dérouleront sur une plateforme virtuelle accessible à tous.

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées, service du Département, est chargée de l'organisation des rencontres d'auteurs. Elle finance en totalité les frais de déplacement et la rémunération des auteurs.

Conformément au préambule, ce prix a pour objectif de valoriser les partenaires du réseau de lecture publique, en particulier les bibliothèques. Pour les rencontres en présentiel, si la bibliothèque de proximité est en mesure d'accueillir l'événement, celui-ci se tiendra systématiquement dans ses locaux.

La Médiathèque départementale pourra être facilitatrice pour établir un partenariat entre la bibliothèque de proximité et l'établissement accueilli (établissement scolaire, structures sociales, ...)

Les partenaires voulant accueillir un auteur s'engagent à mettre en œuvre les recommandations mentionnées dans *Guide de la rencontre avec un auteur* (cf hapybiblio.fr).

Article 9 – Tirage au sort

Un tirage au sort permettant de gagner des Chèque-lire® sera effectué parmi les adolescents ayant participé. Ces lots, offerts par le Département, seront attribués lors de la remise des prix.

Article 10 – Acceptation du règlement :

La participation au prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

POUR ACCEPTATION DU REGLEMENT
Prix « Hautes-Pyrénées, tout en auteurs » 2025-2026

Personne(s) référente(s) du projet dans votre établissement pour cette 18^e édition, destinataire(s) de toutes les informations :

Nom : Prénom :
Adresse mél :
Numéro de téléphone :

Nom : Prénom :
Adresse mél :
Numéro de téléphone :

Nom : Prénom :
Adresse mél :
Numéro de téléphone :

Les informations collectées ici sont réservées au seul usage de la Médiathèque départementale 65. Elles sont destinées à l'envoi ciblé de la communication du « Prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs » 2025-2026 et ne seront ni communiquées, ni conservées au-delà de septembre 2026.

Date :

Cachet du lieu d'inscription :

Signature du chef d'établissement, du responsable de la bibliothèque ou de la librairie :